



NOUS UNISSONS NOS COMPETENCES POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER

INFORMATIONS JURIDIQUES

Ce site web appartient à Linkiu SRL

Coordonnées:

Chaussée de Bruxelles 18, 1410 Waterloo

Téléphone: +3224862099

E-mail: IARD@linkiu.be

Agrément FSMA: 108791 A

Numéro d'entreprise: BE 0428.260.047

Les informations et services repris sur ce site peuvent donc être devenus obsolètes et ne plus correspondre aux données actuelles. Les liens renvoyant vers d'autres sites internet n'ont d'autre objectif que de vous informer. Nous ne sommes donc pas responsables du contenu de ces sites. Il s'en suit que les caractéristiques ou prix mentionnés le sont à titre informatif, sans aucun engagement. Nous déclinons toute responsabilité quant à une décision que l'utilisateur aurait prise ou d'une opération qu'il aurait effectuée sur la base des informations ou des données fournies ou de tout dommage direct ou indirect occasionné suite à la visite et à la consultation du site. Toute reproduction totale ou partielle et/ou toute réutilisation de ce site sont interdites sauf accord écrit préalable de notre part.

Si l'utilisateur est amené à introduire des informations à caractère personnel, celles-ci seront traitées conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative au traitement des données à caractère personnel. Vous avez le droit d'accéder aux informations vous concernant, de les modifier ou de les supprimer ainsi que la loi le prévoit. Vous pouvez à tout moment, gratuitement et sur simple demande, vous opposer à l'utilisation de vos coordonnées dans le cadre de campagnes de marketing direct. Pour faire valoir ce droit, veuillez vous adresser par e-mail à l'adresse de contact de ce site.

Par le simple fait de compléter un formulaire reprenant ses coordonnées, le visiteur de ce site nous autorise à procéder au traitement de ses informations à caractère personnel et à les utiliser à des fins de gestion interne. Par "gestion interne", on entend l'administration de la clientèle, la gestion des commandes, les livraisons, la facturation, les services, le suivi de la solvabilité ainsi que le marketing et la publicité personnalisée. En cas d'utilisation de vos coordonnées (par exemple votre adresse e-mail) pour des opérations de marketing direct, vous avez le droit, à tout moment, sans frais, et sans devoir vous en justifier, de vous opposer à cette utilisation de vos coordonnées. La mise en ligne volontaire de vos données à caractère personnel se fait à vos risques et périls

LINKIU SPRL BE 0836.710.815 – FSMA 108791
CONSEILLERS EN ASSURANCES & PRODUITS FINANCIERS
CHAUSSÉE DE BRUXELLES 18, 1410 WATERLOO –
+ 32 (2) 486 20 99 – IARD@LINKIU.BE – WWW.LINKIU.BE



LINKIU
INVESTISSEMENT \ CRÉDIT \ ASSURANCE

NOUS UNISSONS NOS COMPETENCES POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER

Dans le cadre du respect de la loi du 30 juillet 2013 et de ses arrêtés royaux , notre bureau vous communique les informations suivantes:

I. INFORMATIONS SUR NOTRE BUREAU

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. SRL Linkiu
2. N° d'entreprise: **0836.710.815**
3. Notre bureau est inscrit sous le numéro **108.791A** dans la catégorie des courtiers d'assurances dans le registre des intermédiaires d'assurances tenu par la FSMA dont le siège est situé Rue du Congrès 12-14 à 1000 Bruxelles et qui est consultable sur le site www.fsma.be.
4. Les modes de communication à utiliser entre le bureau et le client, y compris le cas échéant, pour ce qui concerne la souscription de contrats d'assurances sont le téléphone et l'email.
5. La langue utilisée par notre bureau est le français.
6. Notre bureau fait de son mieux pour vous satisfaire. En cas de problème ou de question, nous nous tenons à votre disposition. Si vous aviez une plainte concernant notre prestation de service que nous n'avons pas pu régler ensemble, vous pouvez contacter le Service Ombudsman Assurances dont le siège est situé Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles –Tél. 02/547.58.71 –Fax. 02/547.59.75 –info@ombudsman.as–
www.ombudsman.as.
7. [Conditions générales](#) de prestation de services d'intermédiaire en assurance.

Conformément à la législation, nos bureaux ont développé une politique en matière de conflits d'intérêts. Un complément d'information sur cette politique peut être obtenu sur demande. Il vous sera remis sur support durable.

Pour les services d'intermédiation en assurances prestés, nos bureaux sont rémunérés sous la forme de commissions. Nos bureaux peuvent en outre percevoir une rémunération liée au portefeuille d'assurances auprès d'une entreprise d'assurances déterminée ou aux tâches effectuées pour son compte par notre bureau. Pour plus d'information, veuillez-vous reporter à l'espace client de notre site internet ou contactez nos bureaux.



L I N K I U
INVESTISSEMENT \ CRÉDIT \ ASSURANCE

NOUS UNISSONS NOS COMPETENCES POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER

II. INFORMATIONS RELATIVES AUX TYPES DE SERVICES ET DE CONTRAT QUE NOS BUREAUX PEUVENT PROPOSER

Nos bureaux offrent des services d'intermédiation en assurances. Ces services consistent à fournir des conseils sur des contrats d'assurance, à présenter ou à proposer des contrats d'assurance ou à réaliser d'autres travaux préparatoires à leur conclusion ou à les conclure, ou à contribuer à leur gestion et à leur exécution.

Nos bureaux exercent ses activités dans les branches suivantes : Liste des branches:

1. Accidents
2. Maladie
3. Corps de véhicules terrestres, autres que ferroviaires
4. Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
5. Marchandises transportées, y compris les marchandises, bagages et tous autres biens
6. Incendie et éléments naturels
7. Autres dommages aux biens
8. R.C. véhicules terrestres automoteurs
9. R.C. véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
10. R.C. générale
11. Crédit
12. Caution
13. Pertes pécuniaires diverses
14. Protection juridique
15. Assistance
16. Assurances sur la vie non liées à des fonds d'investissement à l'exception des assurances de nuptialité et de natalité
17. Assurances de nuptialité et de natalité non liées à des fonds d'investissement
18. Assurances sur la vie, assurances de nuptialité et de natalité liées à des fonds d'investissement
19. Les opérations de capitalisation
20. Les opérations dépendant de la durée de la vie humaine, définies ou prévues par la législation des assurances sociales, lorsqu'elles sont pratiquées ou gérées en conformité avec la législation d'un Etat membre par des entreprises d'assurances et à leur propre risque.

Vous trouverez sur cette page, pour les contrats d'assurance que notre bureau propose, les conditions/couvertures y relatives. Des informations concernant la description de la nature et des risques liés aux assurances d'épargne et d'investissement sont disponibles sur les fiches info financière assurance-vie et en cliquant sur les liens ci-après : branche 21 – branche 23.

LINKIU SPRL BE 0836.710.815 – FSMA 108791
CONSEILLERS EN ASSURANCES & PRODUITS FINANCIERS
CHAUSSÉE DE BRUXELLES 18, 1410 WATERLOO –
+ 32 (2) 486 20 99 – IARD@LINKIU.BE – WWW.LINKIU.BE

III. POLITIQUE EN MATIERE DE CONFLITS D'INTERET

1. CADRE GENERAL

Nos bureaux ont comme priorité première la volonté d'agir d'une manière honnête, équitable et professionnelle qui sert au mieux les intérêts de ses clients. Dans ce cadre et conformément à la législation, nos bureaux ont pris des mesures adéquates destinées à identifier, prévenir et gérer les conflits d'intérêts pouvant intervenir dans le cadre de ses activités. Tenant compte de ce qui précède et des caractéristiques de nos activités, nos bureaux ont élaboré une politique de gestion en matière de conflits d'intérêts dont le présent document est un résumé. Sur demande, vous pouvez obtenir un complément d'information qui vous sera fourni sur un support durable.

2. IDENTIFICATION DES CAS DE CONFLITS D'INTERÊTS POTENTIELS

Des conflits d'intérêts peuvent intervenir entre :

- nos bureaux (en ce compris toute personne qui leur est liée comme par exemple notamment les administrateurs, les gérants, les personnes qui exercent un contrôle sur l'entreprise, les salariés impliqués dans la prestation de services d'intermédiation en assurances et les sous-agents – ci-après "les personnes liées) et les clients,
- les clients entre eux.

Tenant compte des caractéristiques de nos bureaux, nous avons identifié les cas potentiels de conflits d'intérêts. En voici quelques exemples :

- Cas dans lesquels un gain financier peut être réalisé ou une perte financière évitée aux dépens du client,
- Nos bureaux ont un intérêt dans le résultat d'un service d'intermédiation en assurances ou d'une transaction réalisée qui est différent de l'intérêt du client,
- Nos bureaux sont incités, pour des raisons financières ou autres, à privilégier les intérêts d'un autre client ou groupe de clients par rapport à ceux du client concerné,
- Nos bureaux ont la même activité professionnelle que le client,
- Nos bureaux reçoivent d'une personne autre que le client un avantage en relation avec le service d'intermédiation en assurances fourni au client, sous la forme d'argent, de biens ou de services, autre que la commission ou les frais normalement pratiqués pour ce service.



LINKIU
INVESTISSEMENT \ CRÉDIT \ ASSURANCE

NOUS UNISSONS NOS COMPETENCES POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER

3. POLITIQUE DE GESTION EN MATIERE DE CONFLITS D'INTERÊTS

Nos bureaux ont mis en place toute une série de mesures afin de gérer les conflits d'intérêts qui pourraient se poser. Ces mesures sont notamment les suivantes :

- le respect par le personnel et toute autre personne liée au bureau d'une note d'instruction interne reprenant les principes et les mesures à respecter dans le cadre de la gestion des conflits d'intérêts,
- une politique adaptée en matière de rémunération du personnel et de toute autre personne liée au bureau,
- une politique en matière de cadeaux ou autres avantages,
- des mesures organisationnelles qui garantissent le caractère confidentiel des données communiquées par les clients,
- des mesures organisationnelles en matière de gestion séparée lorsque cela s'avère nécessaire,
- une politique en matière de conseil d'arbitrage,
- une politique suivant laquelle si un conflit d'intérêt spécifique ne peut être résolu, nos bureaux se réservent le droit de refuser la demande du client concerné et ce, dans le seul but de protéger ses intérêts.

4. INFORMATION AU CLIENT

Lorsque les dispositions organisationnelles ou administratives prises par nos bureaux pour gérer les conflits d'intérêts ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte aux intérêts du client sera évité, nos bureaux informeront ceux-ci par écrit ou sur tout autre support durable, avant d'agir en leur nom, de la nature générale et/ou de la source de ces conflits d'intérêts. Le choix final du suivi réservé à la situation qui est à la base du conflit d'intérêt concerné appartient au client.

Si un conflit d'intérêt spécifique ne peut être résolu, nos bureaux se réservent le droit de refuser la demande du client concerné et ce, dans le seul but de protéger ses intérêts.

5. SUIVI DE LA POLITIQUE DE GESTION EN MATIERE DE CONFLITS D'INTERÊTS

Conformément à la réglementation, nos bureaux tiennent et actualisent régulièrement un registre des conflits d'intérêts qui surviennent et qui comportent un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs clients. La mention de conflits d'intérêts dans le registre peut conduire à actualiser la liste des conflits d'intérêts potentiels et vice et versa. Si cela s'avère



NOUS UNISSONS NOS COMPÉTENCES POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER

nécessaire, nos bureaux actualisent/modifient leur politique de gestion en matière de conflits d'intérêts. Les personnes liées à nos bureaux sont tenues de respecter les instructions internes relatives à la politique en matière de conflits d'intérêts.

DISCLAIMER

Disclaimer juridique. Le présent site internet a pour objet de vous fournir, en tant que visiteur, des informations concernant les services que nous offrons, notamment en ce qui nos activités d'intermédiaire en assurances. Aucun élément de ce site Internet ne constitue un conseil en matière de produits bancaires et de placement, ni en matière d'assurances.

Pour d'autres informations plus précises et un examen de votre situation, nous vous invitons à vous adresser à notre bureau (voir rubrique 'contact'). Bien que ce site internet ait été élaboré avec le plus grand soin et soit régulièrement mis à jour, nous ne pouvons en garantir l'exactitude, la validité, la pertinence, l'efficacité et/ou l'exhaustivité. Nous ne pouvons en aucun cas être tenus responsables du dommage que vous-même ou quiconque pourrait encourir à la suite de l'accès au site internet, de sa consultation et/ou de l'usage de l'information disponible sur ce site internet.

Notre responsabilité se limite en tout état de cause à une faute grave et/ou une intention malveillante de notre part ou de la part de nos préposés, quelle qu'en soit la cause. Elle reste toujours limitée au dommage direct, et ce jusqu'à concurrence des montants couverts par notre assurance de responsabilité professionnelle.

Tous les droits intellectuels relatifs à ce site internet, son contenu, ses données et sa forme ainsi qu'à l'information, aux marques, aux logos et aux images qui y figurent, nous appartiennent en propre ou appartiennent à des tiers qui nous ont autorisés à en faire usage.

L'accès à ce site internet n'implique nullement le transfert d'un droit intellectuel ou d'un droit d'usage quelconque. Il est dès lors interdit au visiteur de copier ou d'utiliser totalement ou partiellement le site internet ou un élément quelconque de celui-ci, de quelque manière que ce soit, sauf à des fins strictement personnelles et non commerciales. Il est bien sûr également interdit de diffuser la documentation, de la transférer ou de la vendre.

Ce site internet s'adresse exclusivement à des résidents belges. Le site internet et toutes ses conséquences sont régis par le droit belge. Seuls les pouvoirs judiciaires belges sont compétents pour connaître de tout litige relatif au site internet, à son contenu et à ses conséquences.

Protection de la vie privée Les données obtenues par le biais de ce site internet seront traitées par Pierre Frans– Chaussée de Bruxelles 18, 1410 Waterloo, responsable du traitement aux fins suivantes: répondre à vos questions.

LINKIU SPRL BE 0836.710.815 – FSMA 108791
CONSEILLERS EN ASSURANCES & PRODUITS FINANCIERS
CHAUSSÉE DE BRUXELLES 18, 1410 WATERLOO –
+ 32 (2) 486 20 99 – IARD@LINKIU.BE – WWW.LINKIU.BE



NOUS UNISSONS NOS COMPETENCES POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER

Vous disposez d'un droit de communication et de rectification des données vous concernant. Si vous souhaitez faire usage de ce droit, vous devrez adresser une demande écrite, datée, signée et accompagnée d'une copie recto-verso de votre carte d'identité à Pierre Frans.

pierref@linkiu.be



S'il s'agit d'une infraction à la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme¹, une procédure particulière est d'application. Nous vous invitons à signaler toute infraction directement et anonymement par écrit au responsable anti-blanchiment ainsi qu'au Haut dirigeant responsable de la matière désignés au sein du bureau. Pour ce type de signalement, il vous est demandé de donner suffisamment de détails afin que nous puissions utilement remédier au dysfonctionnement éventuel.